



**Commune de Civrieux d'Azergues**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 29 avril 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 29 avril à 20h30 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 16 avril 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la maison de l'Europe, sous la présidence de Marie-Pierre TEYSSIER, Maire.

*Etaient Présents* : Mme Marie-Pierre TEYSSIER, M. Loic BOUCHARD, Mme Isabelle ADELIN, M. Olivier PASQUAL, Mme Françoise BRESSON, M. Mathieu DESBAT, Mme Liliane DALLA LIBERA, M. Jean-Baptiste PAULIN, Mme Brigitte BOURGEAY, M. Rocco CAPPELLETTI, Mme Laëtitia PONGE, M. Alain NODIN, Mme Marie-Charlotte HERITIER, M. Pierre-Jean LIOBARD.

Étaient absents excusés : Isabelle LUC qui donne pouvoirs à Isabelle ADELIN  
Jean Philibert qui donne pouvoirs à Liliane DALLA LIBERA

Nombre de conseillers en exercice : 16                      présents : 14                      votants : 16

Secrétaire de séance : Isabelle ADELIN

Le compte-rendu de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

**Modification statutaire du Syndicat de Rivière de la Basse Azergues**

Le comité syndical a approuvé les nouveaux statuts qui portent notamment sur le changement du siège social et le personnel ainsi qu'un toilettage des statuts. il convient de les approuver. Madame le Maire soumet au Accord à l'unanimité

**Transfert de la compétence mobilité à la communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées**

La loi d'orientation des mobilités prévoit la couverture intégrale du territoire national par des autorités organisatrices de la mobilité. L'article 9 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 a modifié l'échéance avant laquelle les conseils communautaires des communautés de communes devront délibérer pour proposer la prise de compétence d'organisation de la mobilité à leurs communes membres. Par délibération du 24 mars 2021, la CCBPD a décidé de modifier ses statuts pour se doter dans le cadre de ses compétences facultatives, de la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité définie à l'article L 1231-1-1 du code des Transports.

En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, la communauté de communes peut organiser des services de transport social tel le transport pour personnes isolées qu'elle était précédemment autorisée à exercer par convention et après délégation. Ce service des transports ne pourra donc pas se voir transférer à la Région. Il convient donc que les communes membres se prononcent au sujet de cette modification statutaire.

Madame le Maire soumet au vote.

Accord à l'unanimité



### **PLUI Opposition au transfert automatique des PLU à la Communauté de Communes**

La CCBPD informe qu'un nouveau texte, lié à la situation sanitaire, a repoussé le transfert automatique de cette compétence aux communautés de communes au 1<sup>er</sup> juillet 2021 et que par conséquent il est nécessaire de délibérer à nouveau entre le 1<sup>er</sup> avril 2021 et le 30 juin 2021. La délibération prise en date du 1<sup>er</sup> octobre 2020 est donc annulée.

Madame le Maire soumet au vote

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

### **Garantie emprunt OPAC – SCCV Clos Chapuis**

L'OPAC a souscrit un prêt auprès de la C.D.C. pour l'acquisition de 2 logements situés au 55 rue des Verchères (Clos Chapuis). Il est demandé à la commune d'accorder sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 317 449.00€.

Madame le Maire soumet au vote.

Accord à l'unanimité du conseil municipal

### **Revalorisation du tarif des concessions de cimetière**

Le tarif des concessions du cimetière n'a pas été réévalué depuis 2013

Après comparaison par rapport aux communes voisines, il est proposé les tarifs suivants :

| 15 ans |        | 30 ans |        |
|--------|--------|--------|--------|
| simple | double | Simple | double |
| 200€   | 400€   | 400€   | 800€   |

Madame le Maire soumet au vote.

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

### **Autorisation de la procédure de reprise des concessions au cimetière**

De nombreuses concessions semblent abandonnées et nuisent au bon état d'entretien du cimetière. Il est donc proposé de lancer la procédure de reprise. Le conseil municipal doit se prononcer à cet effet.

A l'unanimité le conseil municipal autorise cette démarche.

### **Audit fonctionnement des services**

Un audit va être demandé ; les frais engagés peuvent être subventionnés dans le cadre du plan de relance.

A l'unanimité le conseil municipal autorise la constitution du dossier.

### **La parole est donnée aux Séveriens : Question reçue**

#### **M. Laurent DESPREZ**

Si l'on regarde au niveau des commerces près de pizza mamma, de chez moi et plus loin on s'aperçoit qu'il y a beaucoup de branches au fond, de détritrus, que les "berges" ne sont pas forcément accessible et les arbres compliqué à couper et les déchets à évacuer par manque de matériel adéquat, d'équipements, de savoir-faire.

Si les équipes techniques de la mairie peuvent aider, cela serait TOP  
en espérant avoir pu éclaircir ma question

C'est une compétence du Syndicat de Rivière, il lui demandé d'intervenir pour ce qui est du domaine public. Concernant le domaine privé, les agents municipaux n'ont pas vocation à



intervenir. Concernant les déchets, Loic Bouchard contactera les commerçants en amont afin de les sensibiliser à ce problème.

## Questions diverses

### **Convocation de la commission de contrôle des listes électorales**

Vendredi 28 mai à 17h30

Elections Régionales et Départementales du 20 et 27 juin 2021 – la circulaire d'organisation est attendue très prochainement.

### **Epora**

Olivier Pasqual informe qu'une première réunion de cadrage pour l'appel à projet a eu lieu le 7/04/2021 pour la propriété Ragon – Un rendu est attendu pour le mois de juin 2021.

**Poubelles de recyclage de masques** : la commune s'est équipée de 5 poubelles ; dans l'immédiat , une est installée à la mairie, une au restaurant scolaire.

**Secrétariat de mairie** : des aménagements avec cloisons et une nouvelle banque vont être installés très prochainement. Afin d'éclaircir les locaux, le plafond sera repeint en blanc.

**Vidéoprotection** : le chantier d'extension (Guinguette, Local Technique, salle des sports) va démarrer mi-mai.

**Chantier des Verchères** : le désamiantage de la maison est en cours ; la démolition va suivre.

La prochaine réunion de conseil municipal le jeudi 3 juin à 20h30

La séance est levée à 21h50.